



**MINISTÈRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE L'ÉLECTRICITÉ**

Le Ministre

**DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE
N°MIN.RHE/CGPMP/03/GHY/2022**

Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, sis, Boulevard du 30 juin n°5963, Building REGIDESO, 15^{ème} Niveau, dans la Commune de la Gombe/Kinshasa-RDC ;

Vu la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics, spécialement en son article 13 ;

Vu le Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant Manuel de procédures de la loi relative aux Marchés Publics, notamment en ses articles 20 et 127 ;

Considérant la Demande de propositions n°001/MRHE-CGPMP/AOI/2020 relative au recrutement d'un investisseur privé chargé de la conception, du développement, du financement, de la construction, de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et de la maintenance de la centrale hydroélectrique de N'Zilo 2 sur la rivière Lualaba en République Démocratique du Congo ;

Considérant la Soumission du Groupement LUALA POWER SA ;

Considérant le procès-verbal d'ouverture des plis des soumissions du 25 mars 2021 ;

Considérant le procès-verbal du 25 mars 2022 relatif à la réunion de la Commission de Passation des Marchés attribuant provisoirement ledit marché au Groupement LUALABA POWER SA ;

Considérant l'Avis de non objection de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (CGPMP) n° 0578/DGCMP/DG/DCP/D5/MLK/2022 du 13 avril 2022 sur le rapport d'évaluation des propositions financières ;

Considérant la décision d'attribution provisoire n° MIN.RHE/CGPMP/02/GHY/2022 du 19 avril 2022 ;

Considérant la Fiche d'Approbation n° CAB/PM/CTS/EMP/RTB/2022/1192 du 06 juin 2022 de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement accordant son approbation au contrat de concession de ce marché ;

DECIDE :

d'attribuer définitivement au Groupement LUALABA POWER SA, le marché n°001/MRHE-CGPMP/AOI/2020 relatif au recrutement d'un investisseur privé chargé de la conception, du développement, du financement, de la construction, de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et de la maintenance de la centrale hydroélectrique de N'Zilo 2 sur la rivière Lualaba en République Démocratique du Congo, pour un montant total de USD 470 000 000,00 (Dollars américains quatre cent septante millions) [TTC].

Fait à Kinshasa, le 07 JUN 2022

Pour le Ministre en mission,

Prof. Dr. Désiré-Cashmir KOLONGELE EBERANDE

Ministre du Numérique

